

Demande d'agrément pour les sociétés d'audit d'OSFIN

(version du 4 janvier 2020)

A. Indications relatives à la société d'audit :

Raison sociale :	
Adresse complète du siège :	
Numéro de téléphone / fax :	
Succursale/filiale/bureau :	
Personne de contact :	
Téléphone direct personne de contact :	
E-mail personne de contact :	

B. Conditions d'agrément :

Les conditions d'agrément pour les sociétés d'audit sont fixées aux art. 43k LFINMA et 13 OOS.

L'ensemble des conditions suivantes doivent être satisfaites pour l'obtention de l'agrément en tant que société d'audit. Nous vous rendons attentifs à l'art. 45 LFINMA et vous prions de compléter ce qui suit :

Oui, notre société d'audit dispose d'un agrément de l'ASR comme réviseur au sens de l'art. 6 LSR.

Numéro d'agrément ASR : _____

Oui, notre société d'audit dispose de deux auditeurs responsables dans le domaine des organismes de surveillance. Les demandes sont adressées séparément si OSFIN ne les a pas déjà agréées.

Auditeur responsable 1 : _____

Auditeur responsable 2 : _____

Oui, notre société d'audit est consciente qu'elle doit disposer, au plus tard dans les trois ans qui suivent l'octroi de l'agrément d'au moins deux mandats d'audit dans le domaine des organismes de surveillance.

Oui, notre société d'audit respecte les dispositions relatives à la documentation et à la conservation des pièces conformément à l'art. 730c CO, indépendamment de sa forme juridique.

Oui, notre société d'audit n'exerce aucune autre activité soumise à autorisation en vertu des lois sur les marchés financiers.

Oui, aucune des personnes suivantes n'exercent une activité nécessitant une autorisation selon les lois sur les marchés financiers énoncées à l'art. 1 al. 1 LFINMA :

a. les sociétés réunies sous une direction unique avec la société d'audit;

b. les personnes physiques détenant, directement ou indirectement, au moins

10 % du capital ou des droits de vote d'une société au sens de la let. a ou pouvant, de toute autre manière, exercer une influence notable sur sa gestion;

c. les auditeurs responsables.

- Oui, notre société d'audit dispose d'une couverture d'assurance suffisante contre les risques de responsabilité civile. Ainsi, elle possède une assurance contre les dommages pécuniaires découlant de la réalisation d'audits des organismes de surveillance ou dispose de sûretés financières équivalentes. La somme d'assurance disponible pour couvrir l'ensemble des sinistres sur une année doit s'élever à CHF 250'000.00.

C. Indications complémentaires sur la société d'audit

Veillez indiquer le nombre des personnes employées pour chaque domaine d'activité de votre société d'audit.

Prestations d'audit :	
Prestations de conseil :	
Secrétariat, administration, comptabilité :	
Autres :	

Annexes à transmettre :

- Extrait du registre du commerce en copie;
- Attestation d'assurance en copie (ou police d'assurance accompagnée de la preuve du paiement de la prime).
- Liste des collaborateurs avec la précision des fonctions complètes et indications sur les personnes qui exerceront une activité d'audit pour OSFIN.

D. Déclaration générale

Nous déclarons par notre signature à la présente et le dépôt de la demande d'agrément que :

- nous sommes conscients de nos devoirs légaux en tant que société d'audit – en particulier de notre obligation de disposer d'une organisation suffisante au sens de l'art. art. 43k al. 1 let. b LFINMA et de l'obligation liée de documentation et de conservation au sens de l'art. 730c CO – et allons en tout temps les respecter;
- nous confirmons que notre société d'audit n'exerce pas d'autre activité soumise à autorisation selon les lois sur les marchés financiers et s'abstient également;
- nous sommes conscients du principe d'incompatibilité et le respectons;
- nous déclarons avoir pris les mesures pour que tous les membres de la Direction et du Conseil d'administration, de même que toutes les personnes chargées de la fourniture de prestations de révision jouissent d'une bonne réputation, ne font pas l'objet d'une procédure pénale, civile ou administrative en lien avec l'exercice de leur profession et offrent les garanties d'une activité irréprochable;
- nous confirmons que les renseignements contenus dans le formulaire de la demande d'agrément et ses annexes sont complets et conformes à la vérité;
- nous nous engageons à informer OSFIN sans délai de toute modification des renseignements fournis.

Sur la base des éléments qui précèdent, nous sollicitons d'OSFIN l'agrément en qualité de société d'audit au sens de l'art. 12 al. 2 OOS.

Lieu et date :

Signature(s) autorisée(s) :